



## Décision de radiodiffusion CRTC 2005-592

Ottawa, le 14 décembre 2005

**Southshore Broadcasting Inc.**  
Leamington (Ontario)

*Demande 2005-1333-4*

### Délai de mise en exploitation

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Southshore Broadcasting Inc., afin de proroger la date de mise en exploitation de la station de télévision communautaire sans but lucratif de faible puissance principalement en langue anglaise et autorisée par *Nouvelle station de télévision communautaire de faible puissance à Leamington*, décision de radiodiffusion CRTC 2003-581, 19 novembre 2003.
2. La licence de cette entreprise ne sera émise que lorsque la requérante aura informé le Conseil par écrit qu'elle est prête à en commencer l'exploitation. L'entreprise doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, au plus tard le 19 novembre 2006, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant cette date. Afin de permettre le traitement d'une telle demande en temps utile, celle-ci devrait être soumise au moins 60 jours avant cette date.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*